Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260506-2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*21*	*21*

Date de la convocation : *30 avril 2026*

SÉANCE DU 6 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le six mai à 19h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous à Lanneplaà, sous la Présidence de M. Alain LENGLET, Président.

Présents : Alain LENGLET, Président,
Jean-François BILLERACH, Jean-Pierre CHALARON, Jérôme CLEMENCEAU, Cécile COUDROY, Nicolas CRESSON, Philippe DARTIGUE PEYROU, Amandine GASTIGAR, Jean René LAPLACE, Denis LARTIGUE, Jérémy LAUDA, Patrice LARROUTURE, Bernard MELIANDE, Luc MONBEIG, Éric NOTARIO, Frédéric PEDEDAUT, Fabienne PIT, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,
Pascale LARROQUE, déléguée suppléante.

Absents : Éric DELTEIL, Albert LAHITETTE, Cédric PERRIN.

Secrétaire : Jérémy LAUDA.

Désignation des représentants du SIEBO au sein du SMEPRO *(délibération n° 2026-35)*

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte d'Études et de Production d'Eau de la Région d'Orthez (SMEPRO) a vu ses compétences opérationnelles évoluer, celles-ci ayant été transférées aux collectivités membres à compter du 1er janvier 2026, dans le cadre de la réorganisation des compétences eau potable sur le territoire et de l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2026, portant dessaisissement des compétences du SMEPRO, dans le cadre de sa dissolution en 2 temps.

Il précise que le SMEPRO est désormais maintenu à titre résiduel, exclusivement afin de permettre le traitement des intérêts liés à sa dissolution, notamment en matière administrative, financière et patrimoniale.

Il expose que, conformément aux statuts du SMEPRO et aux dispositions applicables du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au comité syndical de désigner les représentants du SIEBO appelés à siéger au sein de ce syndicat mixte afin d'assurer le suivi de ces opérations transitoires.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

Désigne en qualité de délégués titulaires du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez au sein du SMEPRO :

- M. Alain LENGLET,
- M. Jean René LAPLACE,
- M. Jean-François BILLERACH,
- M. Pierre ZIEGLER,

Désigne en qualité de délégués suppléants du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez au sein du SMEPRO :

- M Jean Pierre CHALARON
- M Nicolas CRESSON,
- M Eric DELTEIL
- M Albert LAHITETTE

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée nécessaire à l'accomplissement des opérations liées aux intérêts et à la dissolution du SMEPRO, ou jusqu'à nouvelle délibération du comité syndical.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260506-2026_35-DE

Charge Monsieur le Président de notifier la présente délibération au SMEPRO et de procéder à toutes démarches nécessaires à son exécution.

Pour	Abstention	Contre
21	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 6 mai 2026

Le Président,

Alain LENGLET

Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez